

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE-ENTREPRISE

VENDREDI 19 FEVRIER 2016

DOSSIER DE PRESSE



IGESA

Sommaire

Communiqué de presse	3
Qu'est-ce qu'un Contrat Enfance-Jeunesse « Entreprise » ?	4
Le CEJ « Entreprise » avec l'I.Ge.S.A	5
La Caf de Paris et la petite-enfance	7

Communiqué de presse

Signature du contrat Enfance-Entreprise

Vendredi 19 février 2016 à 10h30
à la Caf de Paris

Depuis 2004, la branche Famille contribue au développement des crèches de personnel dans un objectif de diversification de l'offre d'accueil en matière de petite enfance. Afin d'inciter la création de ce type d'accueil, la faculté a été offerte aux employeurs publics et privés de signer un contrat « Enfance-Jeunesse entreprise ».

Ce contrat porte sur le développement d'une offre de service au profit des enfants de moins de 6 ans dont l'un des parents est salarié de l'entreprise signataire.

L'institution de gestion sociale des armées (I.Ge.S.A.), établissement public à caractère industriel et commercial, a reçu comme mission la gestion des établissements sociaux confiés par le Ministère de la Défense.

C'est dans ce cadre que Jean-Louis HAURIE, directeur général de la Caf de Paris et Isabelle DANESI, directrice générale adjointe de l'I.Ge.S.A. vont signer, vendredi 19 février, un contrat Enfance-Entreprise.

Par la signature de ce contrat, la Caf de Paris et l'I.Ge.S.A. se fixent comme objectif commun de favoriser un développement du nombre de places d'accueil de jeunes enfants dans les structures de l'I.Ge.S.A. Celui-ci sera porté à 229 berceaux courant 2016.

Déroulé de la signature :

10h15 : Accueil des invités

10h30 : Discours de Madame Chantal JOURDAN, Présidente du Conseil de gestion de l'I.Ge.S.A.

Discours de Monsieur Yves DEVAUX, Président du Conseil d'administration de la Caf de Paris.

Discours de Monsieur Jean-Louis HAURIE, Directeur général de la Caf de Paris.

11h00 : Signature du contrat Enfance-Entreprise

11h15 : Moment de convivialité

Contact presse :

Sarah ABITON – Chargée de communication

Tél. : 01 45 71 33 50 – 06 67 16 84 95

Mail : sarah.abiton@cafparis.cnafmail.fr

Qu'est-ce qu'un Contrat Enfance-Jeunesse « Entreprise » ?

Le Contrat Enfance-Jeunesse « Employeur » porte sur le développement d'une offre de service au profit des enfants de moins de 6 ans dont l'un des parents est salarié de l'entreprise signataire.

Les Caf soutiennent financièrement le projet des entreprises avec pour objectif d'élargir l'offre d'accueil des jeunes enfants du personnel.

FOCUS

Dans les crèches de personnel on distingue :

- Les crèches dites « *interentreprises* » qui sont gérées par un opérateur de crèches dont plusieurs entreprises sont réservataires.
- Les crèches dites « *d'entreprise* » qui appartiennent à une entreprise qui les gère directement ou qui en confie la gestion à un tiers (opérateur de crèches ou association). Ces crèches sont à destination des enfants des salariés de l'entreprise mais doivent ouvrir des places à hauteur de 30% aux enfants du quartier. L'employeur peut demander la diminution ou la suppression de ce taux, en justifiant d'une étude de besoins en interne. Toute demande visant à diminuer le taux d'ouverture d'une structure est soumise à la décision des administrateurs de la Caf.

○ Principes généraux de la PSEJ (Prestation de Service Enfance et Jeunesse)

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse « entreprise » (PSEJ) est une prestation de service complémentaire à la Prestation de Service Unique (PSU). Elle est versée au réservataire de la place (l'employeur) contrairement à la PSU qui est versée au gestionnaire de la structure, participant ainsi à une partie des coûts de fonctionnement.

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est signé pour 4 ans, entre un employeur et une Caf (la Caf compétente est celle dont dépend la structure).

Un CEJ « Entreprise » est négocié avec la Caf d'après un diagnostic établi par l'entreprise réservataire.

Le CEJ « Entreprise » avec l'I.Ge.S.A

L'institution de gestion sociale des armées (I.Ge.S.A.), établissement public à caractère industriel et commercial, a reçu comme mission la gestion des établissements sociaux confiés par le Ministère de la défense.

Jusqu'en septembre 2011, il existait sur le site de Balard une crèche de personnel de 80 places, qui ne pouvait satisfaire le nombre important de demande.

Une nouvelle crèche de 52 places a été créée en septembre 2010 rue Ginoux dans le 15^{ème} arrondissement, pour laquelle la Caf de Paris intervient au titre de la PSU, depuis 2011.

Dans le cadre du regroupement des Etats-majors des Armées, avec ceux des trois armées (Terre, Air et Marine) et notamment la Délégation Générale pour l'Armement, un projet de création de 3 crèches a émergé en 2014.

L'implantation des structures sur le site de Balard a été pensée afin de permettre un accès direct depuis l'extérieur de la zone protégée. A noter que l'ouverture vers les enfants du quartier a été envisagée dès la conception du projet et est rendu réalisable grâce à cet accès indépendant des structures.

o Diagnostic

Effectifs des personnels du Ministère de la Défense à Paris en 2015 : 10 000 dont 9 300 sur le site de Balard, auxquels se rajoutent les gendarmes et les pompiers de Paris qui disposent du statut de militaire, mais sont gérés par le Ministère de l'Intérieur.

Age des salariés : 5 800 salariés (cadres et employés) ont entre 20 et 45 ans.

Enfants de salariés entre 0 et 3 ans : 785 habitants sur Paris et 266 dans les communes limitrophes.

Il apparait donc très clairement que cette population importante a des besoins forts en termes de garde d'enfants.

o Structures concernées

Les trois crèches créées dans le cadre du projet Balard sont réparties au sein de la parcelle Ouest et au sein de la parcelle Est :

- o **Multi-accueil « Les Z'aviateurs »** : La structure a ouvert le 30 mars 2015. Sa capacité initiale a été de 40 berceaux jusqu'au 31 août 2015, puis est passée à 60 berceaux (capacité définitive), avec un agrément modulé, à compter du 1^{er} septembre 2015.
- o **Multi-accueil « Les Voltigeurs »** : La structure a ouvert le 1^{er} septembre 2015. Sa capacité initiale a été de 35 berceaux jusqu'au 30 novembre 2015, puis est passée à 45 berceaux du 1^{er} décembre 2015 au 31 août 2016 ; l'extension à sa capacité définitive de 57 berceaux est prévue à compter du 1^{er} septembre 2016.
- **Multi-accueil « Les Moussaillons »** : La structure a ouvert le 1^{er} septembre 2015. Sa capacité initiale a été de 30 berceaux jusqu'au 30 novembre 2015, puis est passée à 45 berceaux du 1^{er} décembre 2015 au 31 août 2016 ; l'extension à sa capacité définitive de 60 berceaux est prévue à compter du 1^{er} septembre 2016.

Amplitude horaires :

Les 3 structures sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8h à 18h30.

Les établissements sont fermés deux semaines en août et une semaine au moment des fêtes de fin d'année.

Personnel :

Selon chaque structure,

- 1 Directrice Educatrice de Jeunes Enfants (EJE)
- 1 Infirmière
- 2 à 3 EJE
- 2 à 4 Auxiliaires de puéricultrice
- 4 Agents spécialisés
- 2 à 3 Employés (ménage, linge, cuisine)

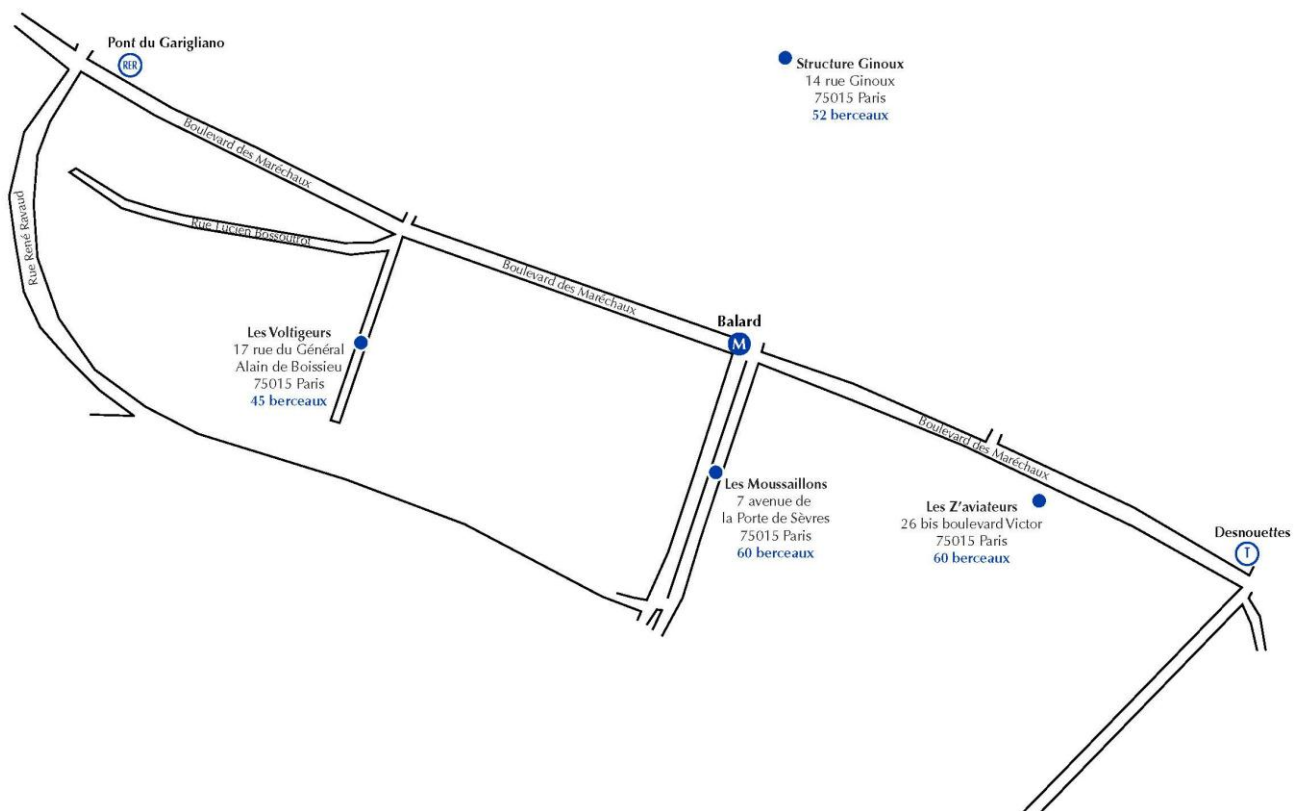
Ce projet de création de 3 établissements a été présenté à la Commission d'Action Sociale le 3 juin 2014, et a été validé à hauteur de 1 309 800 €, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche (PPICC).

Ces structures sont conventionnées à la Prestation de Service Unique et 3 CEJ « Employeur » seront signés pour l'ensemble des places des 3 multi-accueils sur la période 2015 – 2018. Les places de la structure Ginoux bénéficient également d'un CEJ « Employeur », renouvelé cette année, pour la période 2015-2018.

Pour l'année 2015, le montant de la PSU pour les 3 structures du site Balard a été évalué à environ 370 000€.

En ce qui concerne le Contrat Enfance et Jeunesse, la PSEJ correspondant aux 3 structures du site Balard s'élève à environ à 1 556 700 € pour l'ensemble des 4 années.

o Localisation



La Caf de Paris et la « Petite enfance »

Les politiques mises en œuvre par la Caf de Paris reposent sur le versement de prestations légales, mais aussi sur une action sociale familiale. Cette dernière contribue à l'épanouissement des familles et les accompagne en cas de difficultés. La combinaison de ces interventions permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires parisiens.

La Caf œuvre pour le développement de solutions d'accueil du jeune enfant et la qualité du service offert qui constituent des enjeux forts de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) sur 2013-2017.

La création de nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant prend en compte le rééquilibrage territorial entre les différents quartiers de la capitale en s'appuyant sur une étude réalisée en partenariat avec la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).



Chiffres clés 2015 :

- Plus de 408 800 allocataires
- 42% des allocataires sont des familles
 - 29% de familles monoparentales
 - 71% de couples
- 32 616 places en crèches financées par la Caf de Paris